

CONDUCTEURS DE LAVEUSE A CONDUCTEUR PORTE

Formation au poste de travail - Evaluation des connaissances FORMATION INITIALE / RECYCLAGE

CONTENUS DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT THÉORIQUE :

- ▶ Etude de la réglementation en vigueur : l'Autorisation de conduite
- ▶ Les responsabilités du conducteur
- ▶ Les différents types d'auto-laveuse et leurs caractéristiques
- ▶ Le décret N° 98-1084 du 02.12.1998
- ▶ Le code du travail
- ▶ Sécurité propre au conducteur (risque électrique, chute, risque chimique ...)
- ▶ Sécurité relative à l'environnement de la machine en entrepôt et sur voie publique
- ▶ L'image de marque donnée aux résidents
- ▶ Technologie de l'hydraulique
- ▶ Technologie des engins

ENSEIGNEMENT PRATIQUE :

- ▶ Description de l'engin et des principaux organes
- ▶ Equipements de protection individuelle
- ▶ Vérifications journalières et préparatifs de mise en route
- ▶ Entretien périodiques
- ▶ Mise en situation de travail et exercices pratiques
- ▶ Procédures de vidage de lavage, nettoyage et remplissage des différents réservoirs
- ▶ Dispositif de réglages et de sécurité
- ▶ Compte rendu de fin d'activité

VÉRIFICATIONS DES CONNAISSANCES

Public visé par la formation

Toute personne appelée à utiliser laveuse à conducteur porté.

Débutant et/ou expérimenté et/ou mise à jour des compétences.

Pré-requis

Aptitude au poste de travail sans contre-indication à la conduite des laveuses.

Objectifs de la formation

Acquérir le professionnalisme nécessaire pour utiliser en sécurité les engins automoteurs et obtenir une évaluation des connaissances en vue de la délivrance par l'employeur d'une autorisation de conduite.

Moyens et méthodes pédagogiques

Formation en présentielle.

L'aller retour « théorie - pratique » est la modalité choisie : alternances d'apports théoriques et mises en situation pratique.

Évaluation de la formation / Sanction de la formation

Examen des connaissances théoriques et pratiques, acquises au cours du stage (théorie : QCM - Pratique : exercices pratiques).

Délivrance d'une attestation de formation avec avis du formateur sur l'aptitude pratique à conduire les engins en sécurité et d'une autorisation de conduite pré-remplie.

Durée de la formation, modalités d'organisation, tarifs, contact

Durée : 07 à 14 heures (à définir en fonction du niveau des stagiaires et du nombre d'engins)

Horaires : 08h30 - 12h00 / 13h00 - 16h30

Lieux : Sites de l'entreprise, la Mairie...

Dates : sessions intra uniquement - à définir

Groupe de 1 à 6 personnes

Formateurs principaux : Formateurs spécialisés en santé et sécurité au travail.

Tarifs : sessions intra uniquement - nous consulter

Contact : 04 92 12 01 06 - iftsformation@wanadoo.fr